

APPEL À PROJET : MARCHÉS DE NUIT

La Ville de Saint-Benoît souhaite dynamiser son espace public en centre-ville en proposant de l'animation commerciale et festive. Pour ce faire, elle lance cet appel à projet pour l'organisation de trois marchés de nuit.

Objectifs :

- Dynamisation du centre-ville
- Stimuler l'économie locale
- Promouvoir les artisans, producteurs et entreprises
- Favoriser la convivialité et renforcer le lien social
- Offrir une programmation culturelle et artistique variée (musique, spectacles, animations).

Modalités de mise en œuvre

➤ Calendrier et dépôt de candidature

- Lancement de l'appel à projet : 13 février 2025
- Date limite de dépôt de candidature : 14 mars 2025
- Notification des résultats : à partir du 21 mars 2025

➤ Caractéristiques principales du titre d'occupation :

Date d'organisation des marchés :

- Le 14 juin 2025,
- Le 09 août 2025,
- Le 15 novembre 2025.

Horaires d'occupation de l'emplacement (hors installation) : 15h00-23h00

Voiries concernées : rue Georges Pompidou (à partir de l'angle de la rue Poivre à la rue Louis Brunet), rue de l'Eglise (jusqu'au parvis de l'Eglise), début rue Alexis de Villeneuve.

L'occupation est précaire, temporaire, révoquant et strictement personnelle. Elle sera délivrée en vue de la tenue de trois marchés de nuit. L'organisateur est chargé de sélectionner les forains qui participeront aux marchés de nuit. Il est autorisé à percevoir le prix qu'il aura fixé pour chaque emplacement forain.

Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public est fixé à 500 € /jour d'occupation (hors installation)

La Ville pourra contribuer au budget d'un marché de nuit à hauteur d'un montant maximum de 40 000€, soit un budget maximum de 120 000€ pour les trois marchés.

➤ Moyens logistiques

L'organisateur sélectionné pourra bénéficier de soutiens logistiques et humains de la Ville de Saint-Benoît.

- **Fermetures des routes et circulation**

Le centre-ville sera lourdement impacté avec la fermeture de plusieurs routes.

L'organisateur devra ainsi prévoir des dispositifs de fermeture (camions béliers...) à des espaces stratégiques et spécifiques de la ville (à confirmer les emplacements avec la Ville) et organiser la circulation/déviations.

Il se chargera d'informer les commerçants et riverains (concertation pour les droits de passage, accès aux commerces...).

- **Signalétique :**

Les panneaux de signalétiques seront déposés par les services de la Ville.

- **Propreté urbaine :**

La Ville mettra à disposition des poubelles et se chargera de l'entretien des espaces publics.

L'entretien et l'évacuation des déchets des poubelles et de l'espace des acteurs économiques sont à la charge de l'organisateur.

- **Communication :**

La Ville mettra à disposition ses supports de communication (panneaux 4x3 et abris bus 83x118) après validation des maquettes.

Les supports imprimés devront être fournis à la Ville.

- **Éléments de sécurité**

L'organisateur doit mettre en place un service d'ordre et un dispositif prévisionnel de secours. Cette organisation sera formalisée par un Dossier de Sécurité.

Ces éléments sont examinés par les services de la Sous-Préfecture, avec des délais d'au moins deux mois en amont de l'évènement.

Dossier de candidature :

Le candidat devra déposer un dossier complet comprenant notamment :

- Une lettre de demande adressée au Maire ;
- Une présentation du candidat (Nom / Prénom ou Nom de l'association/entreprise et de son représentant légal, coordonnées), expériences ;
- Une présentation du projet (nombre de stands envisagés, prix de l'emplacement, moyens humains et logistiques affectés à l'organisation, publicité envisagée, budget prévisionnel de la manifestation faisant apparaître la contribution financière attendue de la Ville et toute information que vous jugerez utile à l'appréciation de votre candidature).
- Plan
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité de l'organisateur (ou de son représentant) ;
- Pour les associations : statuts, copie du récépissé de la déclaration à la Préfecture, copie de la publication au journal officiel, composition du bureau de l'Association et du Conseil d'Administration, procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ;
- Communication du numéro de SIREN ;
- RIB ;
- Copie de l'attestation d'assurance à responsabilité civile (associations) et professionnelle couvrant les dommages au tiers ainsi que les dommages au domaine public ;
- Copie de l'attestation relative aux obligations vis-à-vis des cotisations sociales (RSI ou URSAFF) (le cas échéant).

Modalités de dépôts

Le dossier devra être déposé :

- Par courrier à :
Monsieur le Maire,
Hôtel de Ville de Saint-Benoît
21 bis Rue Georges Pompidou
BP 61 - 97470 SAINT-BENOIT
- Ou déposé sur place à la Direction de l'Economie et du Tourisme contre récépissé,
- Ou par courriel contre accusé – réception à l'adresse suivante : conomie.tourisme@ville-saintbenoit.re

Date limite de dépôt des candidatures : le vendredi 14 mars 2025 à 11h30

Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 - Vendredi de 8h00 à 11h45

Critères d'analyse de l'appel à candidature :

Seuls les dossiers complets et transmis dans les temps seront étudiés.

Pour chaque candidature retenue, l'appréciation se fera selon les critères suivants :

- Expertise : **50 %**
- Présentation logistique et organisationnelle (moyens humains, publicité envisagée...) : **40 %**
- Montant de la prestation (contribution financière attendue de la Ville) : **10%**

Les candidatures seront classées en fonction de la notation obtenue. Tous les candidats seront avisés par courrier de la suite accordée à leur dossier.

Quel que soit la suite donnée à la proposition de tel ou tel candidat, ce dernier ne pourra se prévaloir d'une quelconque indemnisation.

Nous vous encourageons à soumettre vos propositions pour contribuer à faire de ces marchés deux grands moments conviviaux et familiaux à Saint-Benoît. Ensemble, soutenons l'économie locale !